

ET ..VIVEMENT ... DIMANCHE ... ?

On nous ruine en fêtes

Chacun se souvient de cette fable, de Jean de la Fontaine : "Le savetier et le financier... qui faisait dire au premier nommé :

"On nous ruine en fêtes !" (On gagnerait (?)... à la relire) C'était naguère,... au siècle de Louis XIV... et donc au temps de l'ancien (?) régime... pas si ancien que cela d'ailleurs...

Y aurait-il alors, eu trop de congés ?

Et dans la pseudo logique (?) que "l'on" essaie d'ancrer dans notre environnement présent,... notre savetier, déjà,... voulait-il travailler plus pour gagner plus ?

C'est à voir... car le diable est dans le détail !

Trop de fête tue la fête

Effectivement, à l'en croire, les fêtes, et leur multiplication... (religieuse), comme les pains et les poissons (?)... ne lui permettaient pas d'ouvrir son commerce... quand il l'aurait souhaité (avait-il des employés ?).

Mais de toutes façons, quand bien même eût-il pris le risque de braver l'interdit,... il se serait retrouvé non achalandé... pour les mêmes causes..., de vacance... des clients !... mais avec en plus, en arrière fond,... le risque du cachot,... voilà qui alors devient carrément dissuasif ! A cause du peuple ?... pas seulement ! On ne plaisantait pas avec les injonctions... et aujourd'hui ?

Un environnement royal

Ce régime décrit, (sinon décrié), est-il d'ailleurs si ancien ? N'assistons-nous pas à certaines résurgences plus flagrantes encore...

Ces pratiques avaient-elles, d'ailleurs, jamais disparu ?... Voilà qui ne faisait décidément pas l'affaire... ni les affaires, de notre pauvre... savetier. Car la munificence royale... exigeait ces jours chômés...

Tout à la dévotion (?) dudit souverain,... ci-devant roi soleil et représentant divin sur terre, la question de la remise en cause de la "Règle" ne se posait guère...

Déjà, le dimanche était jour du seigneur... (dies dominicus).

Et il y en avait d'autres, de surcroît... en semaine !

La semaine des quatre jeudi

On se retrouvait un peu, comme dans la célèbre semaine des quatre jeudi...

Et notre pauvre savetier, contre mauvaise fortune bon cœur (?)... contraint de grommeler ; "*on nous ruine en fêtes*".

Mais le roi et la cour étaient... souverains... Quoique l'on n'allât point jusqu'à payer... les congés !!!

Ni indemniser le chômage... (Ah les "congés ... payés") Ce régime ancien et accepté, un... long temps, manifesta, à quelque temps de là, ses limites... Le principe du repos dominical date quand même... de l'an 321 (Constantin Ier)...

Autres temps autres mœurs ?

...Ou une constance qui pourrait faire long... feu ?

La loi du balancier

Les temps se suivent et se ressemblent, les temps se suivent et ne se ressemblent pas... de là, l'idée d'envisager le concept de rupture...

de Louis XIV à Louis XVI,... le temps d'un raccourci..., saisissant !

Encore fallut-il attendre... quelque cent cinquante ans pour parler (enfin) de congés... payés.

Je me suis toujours efforcé d'imaginer la tête des représentants du patronat de l'époque, avec cet oxymore (ou oxymoron) fameux,... de "congés payés" !

La "rupture" s'avère donc..., très... progressive, et puis soudain, elle s'accélère,... en l'absence de mouvement régulateur. C'est ce rôle que nous sommes bien déterminés à jouer,... car la partie n'est pas terminée ! game over ? Et nous saurons nous opposer avec force à des entreprises... assez peu soucieuses du confort de leurs salariés (c'est une litote).

Un cycle... prolongé... mais qui roule,... et pour... qui ?

... Petit point d'histoire, pendant la révolution, le calendrier grégorien fut remplacé. La Révolution française mit en place un calendrier républicain (laïque, presque un pléonisme) avec des "semaines" de... dix jours.

Le dimanche était donc supprimé,... et cela ne manqua point de poser des problèmes car il n'échappa à personne que l'on ne disposait plus

que d'un jour sur dix... pour se reposer... amusant non ?

Progrès ?... non, mais sûrement des regrets !...

avec la régression, corrélative !

On s'y croirait !

Et un retour aux sources ?

Il fallut donc attendre (?) 1806, et l'empire (!), pour la restauration du calendrier grégorien, et du dimanche.

La loi du repos dominical en 1906, consacra le dimanche comme jour de repos en France. Et le centième anniversaire de la loi de 1906, en 2006, donc, confirma le propos. La loi oblige donc à un repos hebdomadaire de 24 heures de préférence le dimanche.

...Il ne resterait plus à monsieur Chatel (secrétaire d'Etat à la Consommation)... qu'à légiférer début 2008 comme il l'a annoncé.

Le ministre du travail et la ministre des finances sont bien évidemment associés au projet. Le "tout libéral" est en marche ! (mais sans nous).

Le château "... nous ruine en fête", alors que le seul sieur "Chatel" libérerait... les énergies ?... Peut-être faudrait-il aussi "*remercier not' bon maître ?*"

Pour cette dernière perspective, nous attendrons

...

D'un ancien régime... l'autre...

36, 35, etc... date ou durée symboliques,... Elles sont et restent incluses dans un rapport de force que l'on pourrait bien connaître à nouveau..., sur d'autres musiques...

36 pour 1936 et les congés payés... tiens le savetier (ou ses descendants) devraient être contents...

Alors,... heureux ?

Et puis 35, pour 35 heures... (ah bon par semaine ?..., et en combien de jours ?)...

Accessoirement on aurait pu poser la question récurrente... pour quel salaire ?...